



Sessione di u 10 di lugliu di u 2023
Session du 10 juillet 2023

Decisione N° 2023-19
Décision N° 2023-19

Infurmazione nantu à u raportu « Autonomia »
Information sur le rapport « Autonomia »

L'an deux mille vingt trois, le 10 juillet, la Chambre des Territoires convoquée le 28 juin 2023 s'est réunie dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

Etaient présents : Mmes et MM.

ACQUAVIVA Jean Felix, ALBERTINI Don Marc, ALESSANDRINI Anthony, ARRIGHI Fabien, BERLINGHI François, BRUZI Benoît, CECCALDI Attilius, CECCOLI François Xavier, CUCCHI Nicolas, DELPOUX Jean Louis, FRANCESCHI Jean Claude, GERONIMI Pierre Marie, GHIONGA Philippe, GIANNECCHINI Paul Louis, GIANNI Jean Jacques, GIOVANNANGELI Gilles, GIUSEPPI Jean, LECCIA Jean Pierre, LUCIANI Xavier, LUCCIONI Jean Baptiste, MARCELLESI Pierre, MARCHETTI François Marie, MARSELLI Dominique, MARTINETTI Achille, MATTEI Jean Marc, MAUPERTUIS Marie Antoinette, MONDOLONI Christophe, MORGANTI Jean-Toussaint, MORTINI Lionel, ORSONI Marie France, ORSUCCI Jean Charles, PADOVANI Marie Hélène, PASQUALACCI Jean Marie, PERENEY Jean, ROCCA Antoine, ROCCHI Ange Toussaint, SANGUINETTI Patrick, SAVELLI Pierre, TERRIGHI Charlotte, TIBERI François

Etaient absents et excusés : MM.

BERTOLOZZI Paul Antoine, POZZO DI BORGO Louis, SBRAGGIA Stéphane

- VU** La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017.
- VU** L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse.
- VU** la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.
- VU** le décret n°2022-1663 du 26 décembre 2022 relatif aux modalités de désignation des membres de la chambre des territoires de Corse.
- VU** l'arrêté n°R20-2023-06-19-00001 du 19 juin 2023 fixant la liste des membres de la Chambre des territoires.
- VU** Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires N° 2023-19, relatif à l'information sur le rapport « Autonomia ».

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

À l'unanimité des membres présents

DONNE ACTE au Président de la présentation du rapport « Autonomia », sur l'évolution institutionnelle de la Corse et de la délibération de l'Assemblée de Corse du 4 juillet 2023 qui en a découlé et qui a été transmise au Président de la République.

DEMANDE à être associée aux futurs travaux dans ce cadre et à être consultée pour les prochaines décisions de l'Assemblée de Corse sur ce dossier.

Le Président de la Chambre des Territoires



Gilles Simeoni